
:

.2

.3

.5

.6

.7

.8

.9

.10 ² 2.381.741) .(1.200 7.150

9.064 :2005) . (10.040 :2006

·)

.

. 2005 . (MedNET)

•

•

.

2003

.2002

(2008-2004) 2003 29

50

.1

.2

.4

2004

Pour son application, l'Office National de lutte Contre la Drogue et la Toxicomanie, organisme initiateur et coordinateur de l'ensemble des actions qui sont prévues dans le plan, a établi des conventions cadre avec les Ministères, Institutions et organismes concernés. Ces contrats identifient et localisent les taches à réaliser, fixent les échéances et définient les responsabilités des uns et des autres, de façon à ce que chaque secteur sache exactement ce qu'il doit faire, en même temps qu'il connaît la nature des missions qui incombent aux autres partenaires.

Dans ce cadre, les actions réalisées ou en cours de réalisation peuvent se résumer dans ce qui suit :

- **1-** L'actualisation de la législation algérienne dans ce domaine, par l'adoption successive des lois suivantes :
 - Loi n° 04-18 du 25 décembre 2004, relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, suivi de ses textes d'application.
 - Loi n° 05-01 du 6 février 2005, relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
 - Loi n° 06-01 du 20 février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.
- 2- Le renforcement substantiel des capacités humaines et matérielles des services de lutte,
- 3- La dynamisation du rôle de la société civile qui s'implique davantage dans l'action de prévention contre les dangers de la drogue. Une

conférence nationale regroupant les représentants de plus de 200 associations civiles (ONG) a été organisée les 26 et 27 juin 2007, à l'effet de créer un vaste réseau national permettant à ces associations de se concerter en permanence et de travailler en commun.

- 4- En vue de renforcer la prise en charge des toxicomanes, l'Algérie a entamé la mise en œuvre d'un réseau de structures de traitement comprenant notamment 15 nouveaux centres de désintoxications, 53 centres de soins ambulatoires et 185 cellules d'accueil et d'orientation, couvrant tout le territoire national. Ce projet d'envergure dont la réalisation a déjà débuté, bénéficie d'un budget spécifique.
- 5- La stratégie nationale quinquennale en cours de réalisation (2004-2008), fera l'objet au cours de l'année 2008, d'une évaluation exhaustive qui servira à l'élaboration du prochain plan national (2009-2013). Dans le même contexte, une étude nationale globale sur la prévalence de la drogue en Algérie a été lancée au début de l'année 2007, en partenariat avec un centre d'étude spécialisé (CENEAP). Il s'agit d'une étude épidémiologique en population générale qui s'étalera sur deux années.
- 6- Une intense activité de coopération régionale et internationale est menée par l'Algérie conformément à ses obligations découlant de sa ferme volonté de contribuer aux efforts que déploie la communauté internationale dans ce domaine. Cet engagement s'est traduit par sa participation aux différentes rencontres régionales et internationales et notamment par sa contribution à la création et au développement du réseau euro-méditerranéen de coopération initié par le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe. Ce réseau démontre de jour en jour son intérêt et son efficacité en matière de coopération Nord-Sud, dans une région des plus sensibles par rapport à l'évolution du trafic international de drogue.

En engageant ce programme ambitieux, l'Algérie est convaincue qu'elle réduira de façon substantielle l'offre et la demande de drogue au niveau national et qu'elle contribuera efficacement aux efforts solidaires de la communauté internationale pour lutter contre ce phénomène qui menace l'humanité entière et particulièrement certaines régions du monde.